

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 423

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
	(majorer les annulations)	(minorer les annulations)
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	65 500	0
Protection maladie	0	0
TOTAUX	65 500	0
SOLDE	65 500	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.